



Bruxelles, le 3 juin 2022

CM 3353/22

**PECHE**

**COMMUNICATION**

**CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

---

Correspondant: LIFE.Fisheries@consilium.europa.eu  
Tél./Fax: +32.2.281.6188  
Objet: Groupe Politique de la Pêche  
Date: 9 juin 2022  
Heure: 14:30  
Lieu: CONSEIL  
BÂTIMENT LEX  
Rue de la Loi 145, 1048 BRUXELLES

---

**Format : 1+1**

**Groupe Politique de la Pêche**

1. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil et modifiant les règlements (CE) n° 768/2005, (CE) n° 1967/2006, (CE) n° 1005/2008 du Conseil et le règlement (UE) 2016/1139 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le contrôle des pêches
  - *Présentation du mandat révisé concernant plusieurs séquences*  
WK 7998/22 (doc. à suivre)
2. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des mesures de conservation et de gestion applicables dans la zone de la convention de la Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central et modifiant le règlement (CE) n° 520/2007 du Conseil
  - *Présentation du mandat révisé*  
ST 8503/1/22 REV 1 (doc. à suivre)

3. Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2022/109 du Conseil établissant, pour 2022, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union
  - *Présentation par la Commission*  
ST 9482/22 + ADD 1 (doc. à suivre)  
ST 9818/22 (doc. à suivre)  
ST 9819/22 (doc. à suivre)
4. ClientEarth : demande de réexamen interne du règlement (UE) 2022/109 du Conseil du 27 janvier 2022 établissant, pour 2022, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union
  - *Accord sur le projet de réponse*  
ST 9303/1/22 REV 1 (doc. à suivre)
5. ClientEarth : demande de réexamen interne du règlement (UE) 2022/515 du Conseil du 31 mars 2022 modifiant le règlement (UE) 2022/109 du Conseil établissant, pour 2022, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union
  - *Présentation et échange de vues*  
ST 9369/22 + ADD 1-5
6. Répartition des possibilités de pêche de l'Union pour le maquereau dans les eaux de la division CIEM 4a et les eaux norvégiennes de la division CIEM 2a (MAC/2A4A-N) : principales conclusions et considérations juridiques
  - *Présentation par la Commission*  
ST 9832/22 + ADD 1 (doc. à suivre)
7. Points divers

---

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.